



Dernière mise à jour : 29.03.2019

## CHARTRE GENERALE DU CLUB

### Description, buts

Le « Club GTIPOWERS », défini ci-après par « Club » ou « GTIPOWERS » est une association constituée conformément aux dispositions de la loi du premier juillet 1901 dont le but est de promouvoir les rencontres entre les propriétaires de Peugeot 205 GTI, Peugeot 205 Rallye et Peugeot 309 GTI dans un état de préservation « dans l'esprit d'origine » tel qu'il est défini dans la section « Conditions d'accès » et de créer un réseau d'entraide et de refabrication de pièces non référencées par le constructeur Peugeot, filiale du groupe PSA.

### Fonctionnement global

Son fonctionnement est validé par son président et est mis en avant par les différentes personnes composant le bureau du Club dont l'organisation est reprise dans la partie « Composition ».

La structure permettant de faire le lien entre les membres du club et l'équipe du Club est le site web accessible sur internet à l'adresse [www.gtipowers.com](http://www.gtipowers.com), désignée par la suite « le site ». Les informations concernant les dates de rencontres, les photographies, les refabrications, les partenariats exclusifs ou encore les contacts sont référencés dans une section privée accessible grâce au mot de passe strictement personnel délivré lors de l'adhésion annuelle.

Le réseau dynamique de partage et de rencontres est disponible sur la plateforme commune aux adhérents Club et utilisateurs sous la forme d'un forum convivial de discussion disponible depuis le Site ou sur [www.clubgtipowers.com](http://www.clubgtipowers.com), désigné par « Forum GTIPOWERS » ou « Forum » ; conjointement au fonctionnement ouvert disponible à tous sur le réseau social Facebook à l'adresse [www.facebook.com/club.gtipowers](http://www.facebook.com/club.gtipowers).

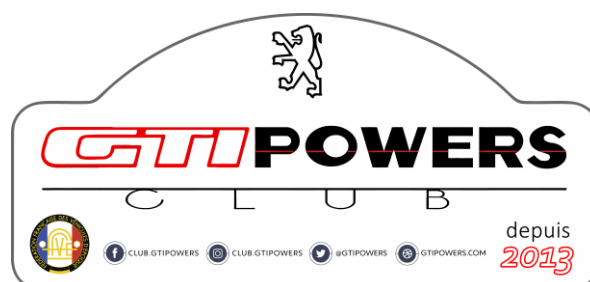
### Composition

Le siège social du Club GTIPOWERS se situe dans l'Est de la France, en Lorraine (54) :

Club GTIPOWERS  
58 Le HOME  
54700 PONT-A-MOUSSON

Le Club est constitué selon le découpage suivant :

1. Une première entité se chargeant de la partie organisationnelle et pratique.
- Son bureau, composé de son Président, de son trésorier ainsi que de son secrétaire ;
  - Son équipe animatrice active sur le Forum se chargeant de gérer l'accueil des nouveaux inscrits, de faire vivre le Forum GTIPOWERS et de promouvoir la philosophie de GTIPOWERS.





Dernière mise à jour : 29.03.2019

2. La seconde partie regroupe l'intégralité des adhérents (désignés ci-après par « les Adhérents ») souscrivant à la charte du Club GTIPOWERS et versant une cotisation annuelle ouvrant pendant une année civile à un large éventail de services contenus dans le paquet, présenté à chaque début d'année sur demande.

L'ensemble du Club montre son engagement en s'acquittant de la cotisation annuelle et permet ainsi son déploiement.

## Conditions d'accès : La pensée GTIPOWERS

### *Engagements du membre adhérent à l'égard du Club GTIPOWERS*

L'adhésion au Club GTIPOWERS est aussi l'adhésion à la présente Charte et à la mentalité, à l'ambiance GTIPOWERS. Ainsi, le membre adhérent au Club s'engage à adopter une conduite valorisante lors de rassemblements d'automobiles ou lors de rassemblements GTIPOWERS. En apposant les stickers du Club GTIPOWERS, le membre adhérent devient un élément qui permet de faire connaître le Club et sa mentalité. **Adhérer au Club, c'est adhérer à sa philosophie.**

Dans la continuité, le membre adhérent devra présenter son véhicule lors de rassemblements dans sa ville ou région proche afin de promouvoir le Club : le Club n'existe que grâce au soutien de ses membres et à ses actions. **La présentation du véhicule sur le forum est vivement conseillée** afin de connaître, de se faire connaître, et de bénéficier de l'entraide des autres utilisateurs inscrits.

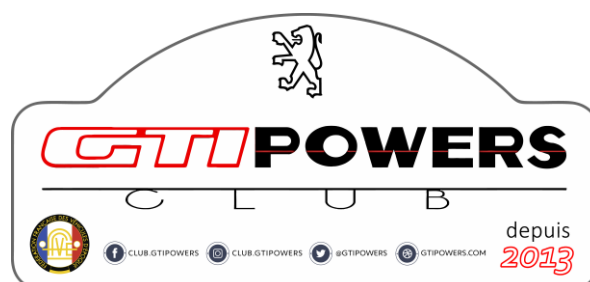
L'esprit du Club, c'est-à-dire du *cercle*, du *groupe fermé*, induit une acceptation des adhérents selon l'état de leur véhicule.

Sont acceptés tous propriétaires d'un véhicule de type « sportif » de la gamme 205 et 309, à savoir 205 Rallye 1.3 ; 205 CTI 1.6 ; 205 CTI 1.9 ; 205 GTI 1.6 105ch. ; 205 GTI 1.6 115ch. ; 205 GTI 1.9 122ch. ; 205 GTI 1.9 130ch. ; 205 Gentry ; 309 GTI 1.9 130ch. ; 309 GTI16 1.9 160ch. ; 205 Turbo 16 *série 200*.

Cette liste voit aussi s'ajouter tous les modèles provenant d'autres pays et homologués sur route en France (dits *export*) ainsi que toutes les versions préparées (esthétiquement ou mécaniquement) par des professionnels de l'époque tels que Dimma ou Gutmann (ou kit PTS 125ch. avec mention MOD sur la carte grise) homologués sur route civile ouverte à tout détenteur d'un permis de conduire en règle et d'une assurance, conformément aux lois en vigueur en France.

### *Tolérance des modèles admissibles au pack annuel*

Il est toléré au sein du Club certaines modifications, l'adhérent pourra présenter un véhicule allant du strict état de sortie d'usine jusqu'au véhicule **ayant subi quelques modifications** :



- Les jantes du véhicule ne sont pas celles de sortie d'usine mais s'apparentent à un style Peugeot de l'époque (millésime 5<sup>1</sup> ou antérieurs) ;
- La peinture du véhicule n'est pas celle de sa sortie d'usine mais s'apparente à une teinte, ou à un style disponible à l'époque au nuancier Peugeot (millésime 5 maximum). La teinte du vitrage du véhicule correspond à celui de l'époque ;
- La motorisation du véhicule n'est pas celle de sa sortie d'usine mais était disponible dans le catalogue Peugeot de l'époque pour le modèle en question ;
- Le moteur du véhicule a reçu un dispositif de « filtre dynamique d'admission d'air », ou bien une barre rigidifiant la caisse a été posée ;
- Les dispositifs d'éclairage du véhicule ne sont pas de la bonne année-modèle ;
- Le dispositif d'échappement du véhicule n'est pas de même conception telle qu'à sa sortie d'usine, sans pour autant arborer une double sortie impliquant une découpe outrancière de la jupe arrière ;
- L'intérieur du véhicule ne correspond pas à son millésime mais demeure un intérieur en rapport avec son type ;
- Le véhicule est rabaissé par rapport à sa hauteur d'origine.

Si le véhicule a subi de plus profondes modifications, son entrée dans le Club est soumise aux contrôles et à la seule délibération du bureau, pouvant entraîner une validation, ou un refus. Cette procédure est engagée dans les cas suivants :

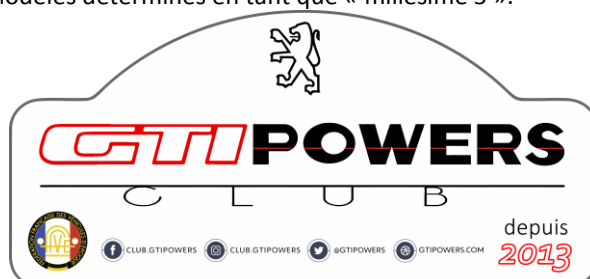
- Le véhicule présente une disparité avec les modifications tolérées dans le pack ;
- Le véhicule présente des modifications le rendant inapte à la conduite sur route ouverte : la responsabilité du propriétaire du véhicule est la seule à être engagée.

## Constitution du dossier

Pour toute nouvelle adhésion, il est nécessaire d'imprimer et de remplir le bulletin d'adhésion et de le renvoyer à l'adresse indiquée avec les pièces suivantes :

- Photographie ¾ avant ;
- Photographie ¾ arrière ;

<sup>1</sup> 205, 305, 405, 505, 605, sont des modèles déterminés en tant que « millésime 5 ».





Dernière mise à jour : 29.03.2019

- Photographie de profil ;
- Photographie compartiment moteur ;
- Photographie de l'intérieur (poste de conduite visible, sièges visibles).

#### *Pack de bienvenue :*

Après réception et validation de votre dossier d'adhésion, vous recevrez dans les plus brefs délais le « Pack de bienvenue » du Club GTIPOWERS :

- Deux autocollants à apposer sur vos vitres de custode ;
- Un objet « collector » ;
- Un courrier de bienvenue ;
- L'accès à un panneau spécifique du Forum ;
- L'appartenance à un groupe original avec un point en commun : la passion et la rencontre.

